



## SITE NATURA 2000 FR 9301518 « GORGES DE LA MÉOUGE »

### COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

MARDI 7 JUIN 2016, CHATEAUNEUF-DE-CHABRE

#### **Personnes présentes :**

Lionel CORNAND, Président du site Natura 2000 "Gorges de la Méouge", Commune de Val Buëch Méouge  
Bruno LAGIER, Président de la CC Ribiers Val de Méouge, PNR Baronnies provençales  
Jean-Louis RE, CC Sisteronais  
Robert GARCIN, CC Laragnais  
Pierre REYNAUD, CCIB  
Francine CARRETERO, Directrice CC Ribiers Val de Méouge  
Claudine POTIN, DDT 05  
Laurent BLANCHARD, ONF  
Daniel MASSE, SAPN  
Daniel TRUPHEME, Fédération des chasseurs 05  
Carolyne VASSAS, Directrice du SMIGIBA  
Annelise LAMPE, SMIGIBA

#### **Personnes excusées :**

Patricia MORHET RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes  
Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA  
Gérard NICOLAS, Maire de Val Buëch Méouge  
Jean SCHULER, CCIB  
Raymond JACQ, ONF  
Catherine MICHEL, CRPF  
Alain ZURBACH, EDF  
Delphine Quekenborn, GCP  
Pascal GILLET, DREAL PACA

#### **Ordre du jour :**

- *Bilan des actions réalisées en 2015*
- *Projets 2016-17*
- *Questions diverses*

### **BILAN DES ACTIONS 2015 ET PROJETS 2016-17**

Pour le détail des actions, voir diaporama joint.

Ci-dessous, les remarques et compléments apportés par les membres du COPIL en séance.

### **Contrats Natura 2000**

## **\* Lutte contre l'Ailante**

Mme Lampe fait le bilan des travaux réalisés en 2014 (coupe, traitement chimique, traitement à l'ail) qui n'est pas positif. Dans tous les secteurs concernés, de nombreux drageons se sont développés à partir des souches traitées. La zone traitée à Pomet (parcelle privée) a vu notamment, suite à la coupe d'arbres, de nombreux rejets qui couvrent maintenant une surface bien plus grande. Il est décidé de poursuivre les actions dans les années à venir.

M. Masse demande s'il n'existe pas des plantes qui pourraient concurrencer l'ailante et s'il y a eu des essais en ce sens.

Mme Lampe et Mme Blanchard répondent qu'en effet, il est important lors d'actions de lutte contre l'ailante de prévoir des plantations d'espèces locales pour "couvrir" la zone infestée. Toutefois, on se trouve ici dans un cas de figure un peu particulier puisque l'ailante se développe dans des milieux très secs et instables (éboulis...).

M. Blanchard demande des précisions sur la stratégie de lutte de cette espèce qu'il est prévu de mettre en place. Il ajoute que ce type de travaux doit être forcément considéré et à prévoir sur du très long terme. Il précise également que d'après une synthèse bibliographique, seule la double annelation d'arbres d'ailante permet un résultat positif sans repousses.

M. Cornand rappelle que ce contrat Natura 2000 de lutte contre l'Ailante n'a pas pour objet d'éradiquer l'espèce sur le territoire mais de le contenir dans la zone des gorges afin qu'elle ne nuise pas aux espèces locales présentes dans la ripisylve. Il précise que les derniers travaux ont permis d'éliminer tous les arbres semenciers.

Mme Lampe rappelle qu'il s'agit ici d'expérimentations pour limiter le développement de l'espèce. Elle ajoute que le traitement chimique n'est pas satisfaisant dans ce site naturel remarquable et qu'une technique mécanique pourrait être envisagée pour les années à venir. La double annelation ne peut être réalisée car les arbres ont été éliminés, restent seulement les jeunes plants et les drageons.

Il est convenu de lancer une opération de coupes répétées des drageons et jeunes plants (au moins deux fois par an) pendant 5 ans (durée d'un contrat). Reste à définir qui signerait et monterait le projet de contrat (ONF ou SMIGIBA).

Concernant les projets de contrats Natura 2000 en général, Mme Potin détaille la procédure mise en place dans le cadre du nouveau PDRR. Aucun contrat n'a pu être signé depuis 2014 car la maquette du PDRR PACA n'était pas encore finalisée par le conseil régional mais la situation devrait se débloquer cette année avec un appel à projets qui devrait être lancé ce mois-ci (fin juin) pour un dépôt des dossiers avant septembre 2016. Une commission (CRP) sera réunie en octobre 2016 afin de choisir les projets de contrats déposés. Elle précise également que ces contrats jusqu'à présent financés à 100% seront subventionnés à 80% s'il s'agit de travaux d'investissement et que le bénéficiaire est une collectivité : cette dernière devra alors apporter un autofinancement de 20%, le financement reste à 100% pour les autres bénéficiaires (associations, etc.).

## **\* Canalisation de la fréquentation**

Les membres du COPIL sont satisfaits de ces travaux et de l'intégration paysagère des aménagements dans le temps (évolution de la coloration du bois).

Mme Lampe précise que les panonceaux d'information (faune et flore) installés en 2015 sur les bornes en bois qui balisent les sentiers aménagés sont simplement collés et mériteraient d'être fixés plus durablement (vis, clou). L'un d'eux a d'ailleurs été volé.

Mme Carretero informe d'un nouveau projet lié à la canalisation de la fréquentation (projet européen POIA : Programme Interrégional du massif des Alpes). L'objectif est la création d'une passerelle piétonne pour relier le parking de Pomet au site de la cascade afin d'éviter de cheminer au bord de la route. Cette passerelle serait adossée au parapet de pierre qui borde la route et permettrait une vue panoramique sur les gorges. La CC bénéficie de l'aide technique du PNRBP, notamment pour l'aspect architectural et l'intégration paysagère. Elle souhaiterait être accompagnée par le SMIGIBA pour faire de la communication intégrée au projet de passerelle.

### **\* Jeu de 7 familles**

Le jeu de 7 familles "Le Buëch grandeur nature" qui présente les milieux, la faune et la flore des 3 sites Natura 2000 Buëch, gorges de la Méouge et marais de Manteyer est présenté.

M. Masse félicite la qualité de ce jeu et demande s'il est prévu de le diffuser au-delà des écoles du Buëch dans lesquelles il a été distribué. Il ajoute que le réseau des biocoop pourrait être un bon moyen de les diffuser.

Mme Lampe répond qu'effectivement la demande de mise en vente du jeu dans les offices de tourisme a déjà été formulée. Sachant que la conception et la fabrication du jeu ont été subventionnées à 100% (100 exemplaires), il n'est pas possible de le mettre en vente. A voir qui pourrait le faire (la conceptrice du jeu, un éditeur privé...). Le SMIGIBA va se renseigner et étudier la faisabilité de ce projet.

### **\* Exposition photo/photothèque**

Mme Carretero et M. Lagier demandent si la création d'une photothèque pourrait être financée par Natura 2000. Celle-ci permettrait d'avoir une banque de photos qui pourrait être utilisée par tous (OT, CC, etc.). Ils demandent également si les photos de l'exposition photo peuvent être utilisées librement.

Mme Potin rappelle que le financement d'outils de communication (panneaux notamment) ne peut se faire par le biais de contrats Natura 2000 que si le contrat prévoit d'une autre opération (travaux, mise en défens, etc.). Sinon, c'est la convention d'animation du site qui peut éventuellement prendre en charge une partie du financement (enveloppe de 20 000 € pour 3 ans – 2015-18 - pour les 3 sites Buëch, Méouge et Manteyer).

Mme Lampe ajoute que les photos de l'exposition sont libres de droit et donc diffusables. Les modalités concernant la transmission et la diffusion sera précisée ultérieurement.

### **\* Nouveaux outils de valorisation du site**

M. Lagier informe que la CC est en cours d'acquisition de l'ancien moulin situé à toute proximité du pont roman. Il souhaiterait savoir si un contrat Natura 2000 pourrait permettre de développer des outils de valorisation de ce secteur (pont roman, moulin, faune, flore, milieux, etc.) par exemple, par la mise en place d'une borne numérique ou la création d'une application pour téléphones portables.

Mme Potin précise à nouveau que ce projet pourrait éventuellement être pris en charge partiellement sur la convention d'animation. En outre, elle précise que seuls les volets faune, flore, milieux pourront être subventionnés par Natura 2000.

M. Masse propose la mise en place de panneaux d'information qui seraient horizontaux, intégrés aux éléments d'aménagement en place (parapet ou bordure passerelle).

### **\* Maraudage estival**

Mme Lampe propose de mettre en place du maraudage estival pour sensibiliser les touristes sur site par le biais par exemple d'écogardes du PNRBP, sujet qui avait été évoqué avec un chargé de mission du Parc. Cela permettrait la prévention de "mauvais" comportements et d'informer sur les richesses des gorges.

M. Lagier se demande qui financerait un tel projet et considère globalement que les personnes sont assez responsables et respectueuses.

M. Cornand évoque également les soirées organisées (type rave party) qui sont compliquées à prévenir.

## **Evaluation des incidences Natura 2000**

Mme Lampe informe les membres du COPIL d'une sollicitation de professionnels de l'encadrement en canyon sur un projet de ré-équipement du torrent du rif situé dans le site Natura 2000, en forêt domaniale et réserve biologique dirigée, suite au sabotage des ancrages en 2015. Plusieurs problématiques sont associées à ce projet : le conflit d'usages avec des naturistes qui fréquentent le site toute l'année ; l'absence d'autorisation de l'ONF pour la pratique de cette activité en forêt domaniale ; des enjeux environnementaux forts avec la présence de deux cascades de tufs (20m et 13m) habitat d'intérêt communautaire prioritaire, très fragile et sensible au piétinement.

Une visite sur site avec les professionnels et l'ONF a permis de prendre connaissance du projet, d'identifier les enjeux écologiques et d'envisager des scénarii d'évitement des formations de tufs (descente en rappel en rives droite ou gauche des cascades). Les professionnels proposent d'élaborer une charte avec l'ONF, en collaboration avec le SMIGIBA, permettant de bien cadrer l'activité sur le rif.

L'ONF a demandé aux porteurs du projet un dossier détaillé de demande d'autorisation.

Le SMIGIBA précise aussi que malgré la charte, il sera difficile de vérifier la bonne conduite des groupes dans le canyon et le respect de l'itinéraire convenu.

M. Lagier précise que la problématique prépondérante est celle du conflit d'usage, difficile à solutionner.

## **Suivis**

### **\* Chiendent pectiné**

Un suivi de la station de chiendent pectiné (*Agropyron cristatum*) située sur la montagne de Chabre à proximité du site de décollage de vol libre va être mis en place par le CBNA en partenariat avec le SMIGIBA et l'animatrice départementale Natura 2000. Le suivi va être réalisé en juillet cette année.

Mme Carretero informe d'un projet porté par la CC Ribiers Val de Méouge concernant l'aménagement du site de décollage de vol libre. Dans ce cadre, une étude a été menée par le CBNA pour la prise en compte des espèces patrimoniales et protégées.

## **Actualités diverses**

### **\* Extension du périmètre du site**

Une étude du CBNA a été menée en 2009 afin d'identifier les enjeux floristiques présents au-delà du périmètre du site actuel et proposer des scénarios d'extension de celui-ci (montagne de Chabre, montagne de Saint Cyr, crête du Travers).

Mme Lampe pose la question à la DDT si ce projet d'extension peut être soumis officiellement aux services de l'Etat.

Mme Potin répond que jusqu'à maintenant ces demandes n'étaient pas retenues mais qu'il semblerait qu'aujourd'hui il est possible de refaire la demande.

### **\* Charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 du site a été validée par les membres du copil en décembre 2014 mais celle-ci n'a toujours pas été validée par le Préfet.

Mme Potin précise que la charte était "mise en attente" suite aux problématiques liées à l'exonération de la TFNB. Elle est actuellement en cours de signature.

*Le comité de pilotage est suivi de l'inauguration de l'exposition photographique sur la diversité des milieux naturels des gorges de la Méouge, créée par le SMIGIBA et réalisée par Eric Burlet. Elle se déroule à l'Office de tourisme de Laragne-Montéglin où l'expo sera présente tout le mois de juin.*